Bulletin inf'eau - Spécial été

Vallées de l'Ardèche, de la Beaume et du Chassezac

numéro du 27 juillet 2018

Qualité des eaux de baignade

Des eaux toujours de bonne qualité mais des niveaux d'eau qui baissent très vite

Comme chaque été, la qualité des eaux de baignade des 24 plages les plus fréquentées du bassin versant de l'Ardèche est analysée très régulièrement (1 à 3 analyses par semaine selon les sites) par l'ARS ou l'EPTB Ardèche, pour le compte des collectivités gestionnaires. Nous veillons aussi sur les niveaux d'eau, car les sècheresses estivales ont un effet sur la qualité.

En cette fin de mois de juillet, la qualité des eaux de baignade reste très bonne à satisfaisante.

Les niveaux d'eau ont baissé rapidement, et les périodes de fortes chaleurs qui s'annoncent nous imposent la plus grande vigilance afin de ne pas gaspiller l'eau, qu'elle vienne de nos rivières, de pompages souterrains ou de nos robinets !

Pascal BONNETAIN, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche et de la Commission Locale de l'Eau.

Quelques conseils pour un été serein au bord de nos rivières :

- *privilégiez la baignade sur les plages surveillées et où la qualité de l'eau est contrôlée ;*
- *respectez les propriétés privées, assurez vous que l'accès est autorisé avant de vous engager sur un site ;*
- *évitez les zones d'eau stagnante, notamment avec des animaux domestiques : les tenir en laisse, ne pas les laisser boire l'eau ou se baigner sur ces zones ;*
- *de manière générale, évitez de boire l'eau de la rivière ou porter à la bouche du bois, des galets ou des objets ayant été immergés ;*
- *en cas de forte pluie, ne vous approchez pas de la rivière et ne vous baignez pas immédiatement après les orages.*

PLUS D'INFO

Tous les résultats d'analyse des eaux de baignade :
http://baignades.sante.gouv.fr
+ affichage en mairie et sur les sites de baignade concernés

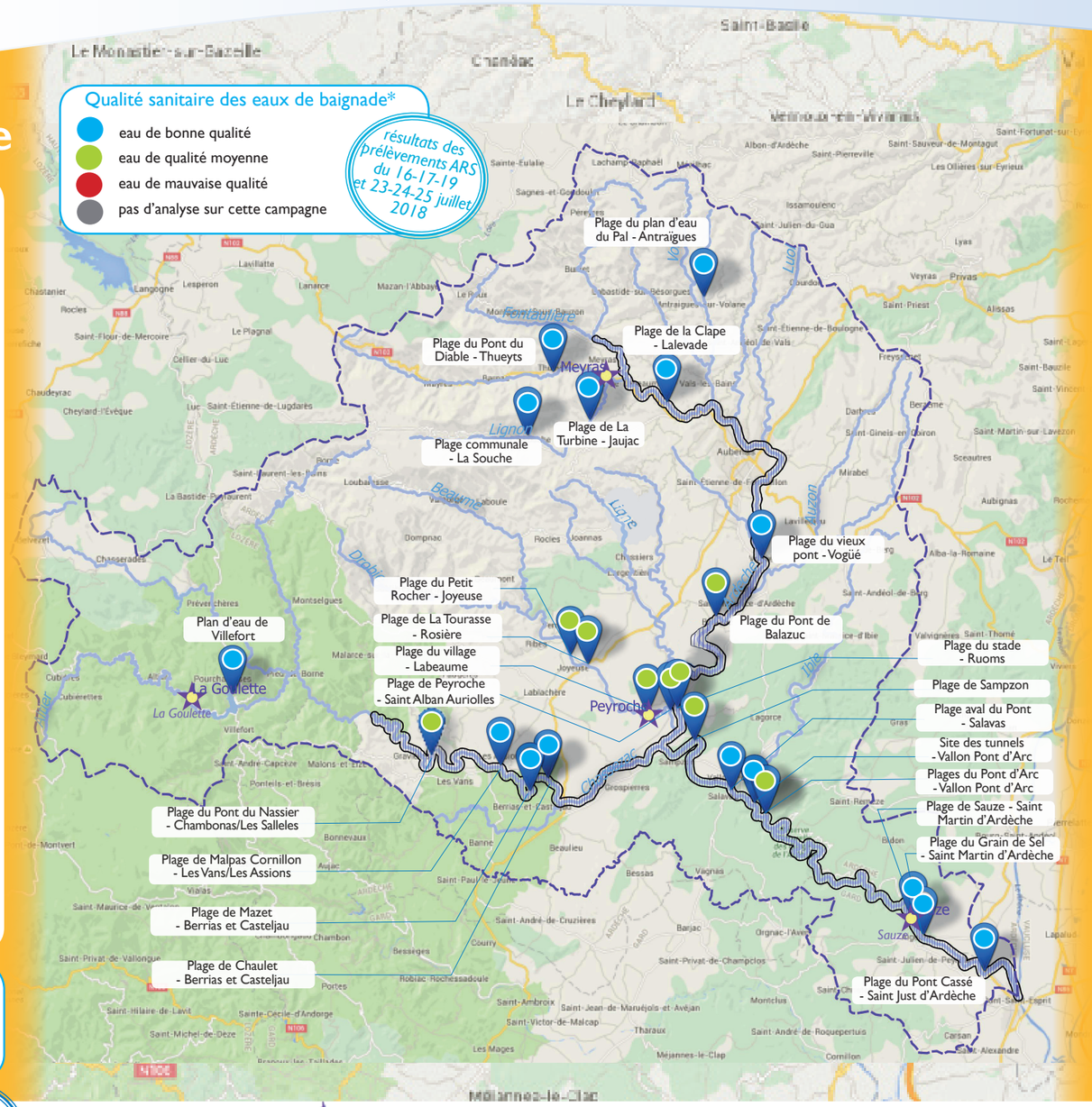

Quantité et niveaux d'eau

Le printemps et le mois de juin très pluvieux ont permis de recharger les rivières et leurs nappes, ainsi que les réserves stockées dans les barrages pour le soutien d'étiage (21 millions de m³ au total).

L'absence de pluies et les températures très élevées de ces dernières semaines ont cependant fait chuter les niveaux d'eau très rapidement dans nos rivières méditerranéennes.

Depuis le 24 juillet, la majorité des rivières du bassin versant **est ainsi passée sous le seuil d'alerte** *(arrêté préfectoral n°07-2018-07-24-002 et mesures de restriction ci dessous).*

L'amont de notre bassin situé en Lozère, la partie sud située dans le Gard et les rivières du **Chassezac et de l'Ardèche bénéficiant du maintien artificiel de leurs débits par le soutien d'étiage restent placés en vigilance.**

ALERTE SECHERESSE
rappel des mesures de restriction
(pour l'eau domestique)

Interdiction de laver sa voiture personnelle hors des stations professionnelles

Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 9h et 20h

Eviter d'arroser les potagers aux heures les plus chaudes de la journée

Interdiction de remplir les plans d'eau et piscines privées

Le premier remplissage des piscines nouvellement construites et le remplissage complémentaire sont autorisés de 20h à 9h

Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 9h et 20h

Interdiction de nettoyer les voiries

Sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par les balayeuses laveuses automatiques

Fermeture des fontaines publiques

Interdiction des prélèvements dans les rivières et nappes d'accompagnement pour le lavage des voitures et le remplissage des piscines

Fermeture des canaux d'agrément

Pour nos rivières et pour nos robinets : **respectons tous les restrictions et adoptons des pratiques économes en eau !**

PLUS D'INFO

Détail des arrêtés sècheresse et des mesures de restrictions éventuelles pour chaque usage de l'eau :
http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Evolution des niveaux d'eau

graphiques des débits mesurés depuis le 1er juin 2018

seuils de l'arrêté cadre sècheresse :

- vigilance
- alerte
- alerte renforcée
- crise

niveau atteint depuis le 24 juillet sur les cours d'eau non soutenus de l'Ardèche

- portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage
- stations de référence pour la mesure des débits en rivière

L'Ardèche non soutenue - station de Meyras
(station de référence - arrêtés sécheresse Ardèche)

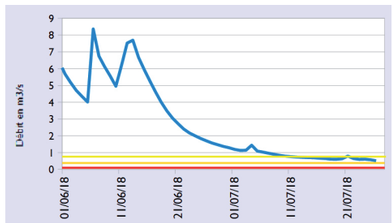

L'Altier - station de la Goulette
(station de référence - arrêtés sécheresse Lozère)

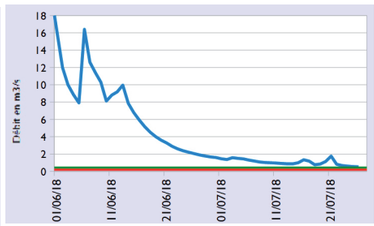

La Beaume - station de Peyroche

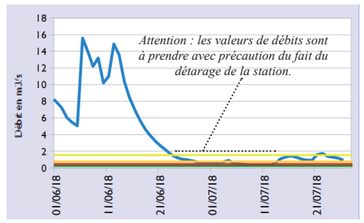

L'Ardèche soutenue - station de Sauze

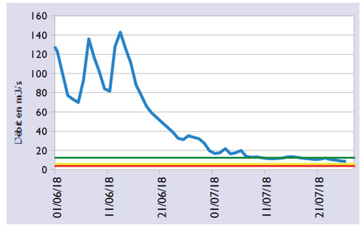

* *résultats des analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade déclarés et gérés par les collectivités publiques du bassin versant de l'Ardèche.*
Classements présentés conformément à la Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli. Affichage du résultat le plus déclassant.

Bulletin inf'eau de l'été 2018 - édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche - tous les Bulletins sont téléchargeables sur le site Internet : **www.ardeche-eau.fr** Directeur de la publication : Pascal Bonnetain - Dessins et infographies : A. Royer ARDiffusion, J. Roland SEBA, S. Ferraris EPTB
- Fond cartographique ©2016 Google Maps - Juillet - août 2018

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche
4, allée du Chateau - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20
www.ardeche-eau.fr